



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Allégations cosmétiques // Dioxyde de Titane // Task force packaging // Annuaire de l'industrie cosmétique // RSE // Formation.

Allégations cosmétiques : impacts de l'entrée en application du « Technical Document »



La dernière version des guidelines du Règlement des 6 critères communs tenant compte des conditions d'utilisation des allégations « sans » et "hypoallergénique" a été publiée en Août 2017 sous la forme d'un document technique.

Interrogée par Cosmed, Maître Sylvie Gallage, Cabinet Hogan Lovells, en a précisé la valeur juridique :

- Ce "Technical document" est un document de travail,

susceptible d'être modifié, qui fournit des lignes directrices pour permettre l'application concrète du Règlement 655/2013. De ce fait **il n'a aucune portée juridique et le non-respect de ce document ne peut pas faire l'objet de sanction.**

- Néanmoins, il n'est pas dépourvu de tout effet juridique puisqu'il servira d'outil d'interprétation aux autorités et aux juges nationaux s'ils étaient amenés à se positionner sur la conformité des allégations au regard du Règlement 655/2013. Ainsi, une éventuelle non conformité au Règlement des 6 critères communs peut être soumise à sanction selon ce Règlement.

Cosmed recommande ainsi aux industriels de tenir compte de ce "Technical document" qui constitue la position de la majorité des Etats membres dont la France.



Dioxyde de titane : L'ECHA confirme une utilisation sans risque par voie cutanée et par voie orale

Le 14 septembre le RAC (Risk Assessment Committee) de l'ECHA a rendu son avis complet justifiant la proposition de la classification du dioxyde de titane (TiO₂) en CMR 2. **Actuellement, le RAC indique qu'il n'y a aucune constatation d'une cancérogénicité par voie cutanée et par voie orale.** La classification CMR du TiO₂ est uniquement associée à l'inhalation de particules. L'amendement de l'annexe VI du Règlement CLP devrait prochainement être publié par la Commission Européenne.

A surveiller : Dans le Règlement cosmétique, le TiO₂ nano est déjà interdit dans les applications pouvant exposer les poumons du consommateur (spray, aérosol) pour son usage en tant que filtre UV. Cette classification CMR du TiO₂ pourrait généraliser son interdiction en tant que colorant et filtre UV non nano dans les applications pouvant conduire à l'exposition des poumons du consommateur.

[// Plus d'infos](#)



Impuretés liées au packaging cosmétique : la « Task Force » lance sa 2ème phase

La Task Force Européenne sur les emballages a pour objectif de faire émerger des guidelines ainsi qu'un formulaire permettant une transmission efficace des informations nécessaires à l'évaluation du risque des impuretés liées au packaging. La deuxième phase, qui concerne cette fois-ci tous les acteurs de la filière cosmétique, a été lancée en octobre 2017 pour une durée de 1an.

Lors de la Journée d'Echanges Scientifiques et Techniques organisée par Cosmed le 29 septembre, APTAR a présenté en avant-première le nouveau formulaire de cette seconde phase. Les objectifs sont notamment d'impliquer plus d'acteurs (partenaires européens et associations nationales), d'améliorer le formulaire (collecte des commentaires et suggestions) et de laisser plus de temps aux fournisseurs de matériaux pour s'organiser. Elle devrait se conclure par une publication officielle de guidelines et par une communication auprès de la Commission Européenne. A suivre ...



Prochaine édition de l'annuaire de l'industrie cosmétique - France - bientôt disponible

Après le succès de la première édition de l'Annuaire de l'industrie cosmétique – France, **Cosmed est en cours d'élaboration de l'édition 2018 de cet annuaire de référence.**

Riche de 1830 entreprises, et distribué gratuitement à 3000 exemplaires dans 115 pays et sur les principaux salons internationaux, cet annuaire a offert à chaque entreprise, notamment les PME, une visibilité accrue et de nouvelles opportunités de marché. **Cette nouvelle édition comportera des nouveautés notamment la présence de 12 nouvelles fiches exports inédites, réglementations & marchés, réalisées en partenariat avec Business France.**

Plus d'infos, contacter e.marquier@cosmed.fr



RSE : un programme dédié aux PME avec la BPI

Le renforcement des réglementations, l'exigence des consommateurs sur les questions de santé et d'origine ainsi que la vigilance accrue des donneurs d'ordres auprès de leurs fournisseurs régissent aujourd'hui le contexte auquel l'entreprise doit s'adapter. Autant d'enjeux auxquels une démarche RSE structurée permet de répondre. Mais au-delà des risques, l'engagement pro-actif sur la RSE est une opportunité pour recréer du sens tout en améliorant la compétitivité de l'entreprise. **C'est pourquoi la BPI accompagne les PME dans la structuration de leur démarche RSE avec pour expert GreenFlex, partenaire de COSMED sur ces questions.** De nombreux outils sont proposés (diagnostic, plan d'actions...) pour faciliter la formalisation de leurs démarches. Alors que chaque entreprise, sans le savoir, fait déjà de la RSE, **ce programme conçu par et pour les PME permet de structurer l'approche et de la valoriser.**

[// Plus d'infos](#)



Formations 2018 : le nouveau catalogue des formations est disponible !

Cosmed lance son nouveau catalogue des formations 2018. 27 formations sont programmées dont certaines inédites en évaluation sensorielle, sur la nouvelle loi travail ou sur la responsabilité pénale et civile de l'employeur.

Nouveauté 2018 : Cosmed vous propose de la formation à distance. Vous pouvez suivre la formation de votre bureau et échanger avec le formateur et les autres stagiaires.

[// Plus d'infos](#)

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2017 COSMED TOUS DROITS RESERVES

